

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

**DECISION N°2024-PR-125 DU 27 AOUT 2024 PORTANT DESIGNATION DU
REFERENT DEONTOLOGUE DE L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu les articles L 121-9, L 121-10 et L 121-11 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier JAPIOT, conseiller d'Etat, est désigné référent déontologue de l'Autorité nationale des jeux, à compter du 15 septembre 2024, pour une durée de trois ans.

Article 2 : La présente décision fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et sur le site Internet de l'Autorité.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 27 août 2024

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Isabelle FALQUE-PIERROTIN